

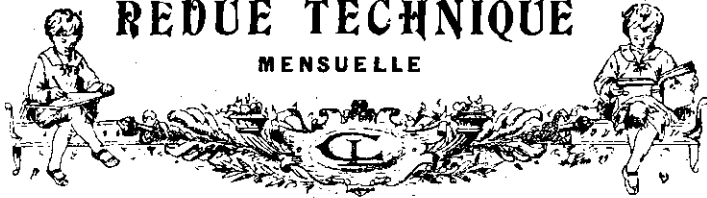
LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

REDUE TECHNIQUE

MENSUELLE



Le ciment dans les ouvrages de mer. — Qualités chimiques et physiques. — Le ciment armé à la mer. — La conduite d'eau suspendue de Feurs. — Détails de construction. — Une application nouvelle des constructions funiculaires.

Le ciment de Portland, employé pour la construction des ouvrages à la mer, doit résister non seulement à l'action balistique des vagues, mais encore à l'attaque corrosive des sels marins, et notamment des sels de magnésie. On conçoit donc que la résistance de ces matériaux dans les ouvrages maritimes dépend de leur composition chimique et de leur structure physique.

Le journal *le Ciment* expose, à ce point de vue, une étude intéressante et documentée, dont nous reproduisons les traits les plus saillants :

Il semble bien résulter des nombreuses recherches expérimentales entreprises par les ingénieurs de l'Etat que, suivant l'opinion émise par M. E. Candlot, le béton le plus satisfaisant, au point de vue de la résistance à l'action de la mer, est celui qui a été préparé de manière à présenter la plus grande compacité possible, grâce à la richesse du dosage et au choix judicieux du sable et du gravillon additionnés de ciment.

En effet, l'action des sels de l'eau de mer attaquant le béton ne pourra s'exercer si l'eau qui les contient ne peut s'introduire à l'intérieur de ce dernier. La protection sera d'autant plus efficace, contre l'infiltration ultérieure du liquide corrosif, que l'on aura additionné le ciment de Portland de pouzzolanes, de trass, matières qui complètent son imperméabilité et ne sont pas attaquées par les sels contenus dans l'eau de mer.

Il y a lieu de remarquer que les ciments du Teil, d'une renommée mondiale, fabriqués à l'usage des travaux de mer, ne contiennent pas plus de 2 pour 100 d'alumine et sont absolument dépourvus de chaux libre ; il semblerait donc utile de remplacer l'alumine par des éléments moins attaquables du fait des sels magnésiens, par l'addition notamment de pouzzolanes, mais on est limité dans cette voie par le fait que l'absence d'alumine entraîne l'absence consécutive des propriétés hydrauliques.

Un ciment destiné aux ouvrages de mer doit, quelle que soit sa marque, être d'une qualité extra, finement pulvérisé, analysé avec le plus grand soin et éprouvé dans toutes ses propriétés chimiques. Il y a lieu d'éviter que le ciment contienne trop d'alumine, et de chercher, au contraire, à augmenter la teneur en silice ; le ciment doit être aussi, autant que possible, exempt de gypse. Le seul qui convienne aux travaux de mer doit prendre lentement et durcir rapidement.

De son côté, l'applicateur doit réserver tous ses soins à l'emploi judicieux des éléments constituant le béton et à la confection rationnelle de ce dernier, et notamment chercher à produire un béton bien compact. Il convient donc d'observer les recommandations suivantes : appliquer le béton et le pilonner dans des coffrages aussi rigides et aussi étanches que possible ; le béton doit être bien compact, au dosage, au minimum, de 1 partie de ciment, 1/2 partie de trass et 3 de sable, ou de 1 partie de ciment contre 1 1/2 de sable ; laisser le béton faire prise en contact avec une atmosphère humide, avant qu'il ne soit en place, c'est augmenter considérablement

la résistance à l'attaque de l'eau de la mer. Si cela n'est pas possible, il faut employer un dosage plus riche.

Le choix de sable, de gravillon et de la pierraille joue un rôle important. Le sable doit être propre, à arêtes vives et exempt de toutes matières étrangères ; il en est de même du gravillon, dont le grain doit avoir aussi les dimensions convenables. La pierre doit être propre, résistante, et sa composition chimique reconnue, de même que celle du sable ou du gravillon. Il est presque superflu d'ajouter que ces matériaux soient inaltérables à l'action de l'eau de mer.

D'après M. Sandeman, la plus forte proportion de sable à admettre dans le mortier ne doit pas dépasser deux fois le volume du ciment et le sable dur et à gros grains est celui qui donne les meilleurs résultats. En ce qui concerne la pierraille, comparée au gravillon, M. Stamford, ingénieur en chef de New-York-Dock, est d'avis que le gravillon ne convient pas pour la construction de fortes masses de béton exposées à l'action de l'eau de mer, et il préfère de beaucoup la pierraille obtenue avec des roches basaltiques dures.

La question s'est posée naturellement de savoir s'il convenait d'utiliser le ciment armé pour les ouvrages à la mer. Le Comité hollandais de Zuyderzée s'était prononcé pour la négative. Ce n'est pas l'avis du grand ingénieur Luigi, qui, au Congrès international de Navigation de Philadelphie, a déclaré que, si l'on observe les prescriptions voulues, on est sûr d'obtenir un béton imperméable, et, par suite, indestructible dans de l'eau de mer, dans le sein duquel les armatures se conserveront intactes pendant des siècles. On peut donc employer le ciment armé en toute confiance dans les travaux de mer.

En définitive, le béton doit être compact, ne posséder qu'un faible degré d'absorption, et les armatures doivent être recouvertes d'une bonne épaisseur de béton, d'au moins 25 millimètres. Dans ces conditions, et sous réserve d'un projet bien étudié, on peut dire que le ciment armé apporte aux constructions hydrauliques un concours qu'aucun autre matériau n'a jamais donné.

Nous trouvons, dans la collection du *Bulletin Mensuel de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Centrale Lyonnaise*, une notice très intéressante sur la conduite d'eau suspendue de la ville de Feurs (Loire).

Il s'agissait d'alimenter celle-ci en amenant sur la rive droite de la Loire, où cette jolie petite cité est bâtie, les eaux potables captées sur les territoires de la rive gauche. On ne pouvait, à cet effet, utiliser le pont actuel de Feurs, pont suspendu d'un type ancien, insuffisamment rigide, ni procéder à une traversée en siphon, par suite de l'insuffisance du mouillage normal, ne permettant pas l'utilisation des engins flottants, dragues ou sonnettes à vapeur, nécessaires pour une pareille opération.

On fut donc conduit à adopter la traversée aérienne par câbles, en utilisant la pile centrale en maçonnerie du pont de Feurs et en édifiant, comme supports de rives, deux pylônes métalliques de 8 mètres de hauteur, scellés dans des massifs de béton de chaux lourde.

Ce dispositif a été étudié, proposé, puis réalisé, avec un plein succès, par M. L. Backer, ingénieur-constructeur à Lyon, qui s'est fait une spécialité dans la construction des ponts suspendus et compte à son actif un grand nombre d'ouvrages remarquables de ce genre.

L'ouvrage comporte deux travées de 105 m. 50 de portée

chacune. Dans chaque travée, les câbles porteurs se projettent horizontalement suivant une croix de Saint-André, et ils sont ligaturés à leur point de rencontre, vers le sommet commun de la parabole formée par la chaînette d'équilibre. Ce dispositif a pour but d'augmenter la rigidité de la suspension, dans le sens transversal, qui est celui des vents les plus violents.

Les câbles porteurs sont fixés sur la pile centrale au moyen d'un solide goujon d'amarrage disposé vers le sommet, sous la nappe des câbles du pont. Ils sont composés de fils d'acier d'une résistance de 130 kilogrammes par millimètre carré et sont à torsions alternatives. Ils supportent la conduite par l'intermédiaire de rondelles en fils d'acier galvanisé, qui constituent des sortes de fermettes formées de deux brassières enroulées, d'une part, sur chacun des câbles porteurs et se croisant, d'autre part, au droit de la conduite. Ces fermettes sont espacées de 1 m. 50.

La conduite, d'un diamètre intérieur de 20 centimètres, est en tôle d'acier rivée de 5 millimètres d'épaisseur; elle a été construite dans les ateliers de MM. Bouchayet et Viallet, à Grenoble, par tronçons de 6 m. 50 de longueur, qui sont terminés par des cornières formant brides d'assemblage.

Entre deux tronçons de conduite, le joint d'assemblage est rendu étanche par l'interposition, entre les brides, d'une couronne en plomb à nervures concentriques et de deux torons de chanvre enduits de minium qui viennent s'insérer dans la rainure circulaire ménagée sur les deux faces de la garniture de plomb. Le serrage est obtenu au moyen de douze boulons.

Ces joints constituaient une des parties délicates de l'installation, en raison des efforts de flexion et des mouvements vibratoires importants auxquels la conduite est soumise, notamment au moment du remplissage et de la vidange; néanmoins, leur étanchéité est restée, jusqu'à ce jour, absolument parfaite.

Afin de parer aux déplacements de la conduite, dans le sens longitudinal, sous l'influence, soit des variations de température, soit des actions dynamiques diverses, on a ménagé, à chaque extrémité de la conduite, près des pylônes, un manchon souple, genre Gibault, de 40 centimètres de longueur.

La conduite s'élève par deux rampes opposées, de chaque rive, au droit de la pile médiane. En ce point haut, on a eu soin de disposer une soupape pressée par un ressort qui fait équilibre à la pression hydraulique, mais permet d'évacuer l'air pouvant se cantonner sur ce point.

Pour prévenir les effets de la gelée, on a disposé des robinets-vannes de décharge, de part et d'autre de la traversée du fleuve, au moyen desquels il est facile de vider la conduite. On pourrait d'ailleurs, en consentant une petite dépense d'eau supplémentaire, laisser la conduite en charge, avec un léger écoulement, qui suffirait pour éviter la congélation.

Le montage de la conduite s'est effectué, sans incident, par les procédés usités dans la construction des ponts suspendus, c'est-à-dire sans aucun échafaudage en rivière.

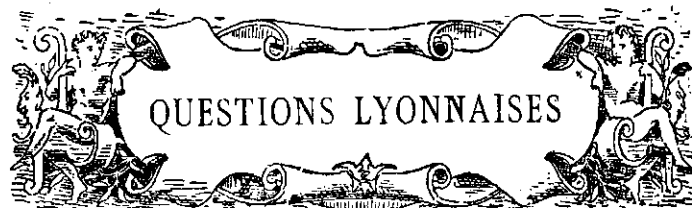
Malgré la rigidité des joints, la conduite subit, au moment du remplissage et de la vidange, des oscillations verticales assez importantes, atteignant en certains points 60 centimètres. Par contre, les oscillations horizontales, même sous l'action des plus grands vents, sont presque insensibles, grâce à la triangulation des câbles suspenseurs et des fermettes de sustentation. Quoique exposée aux grands froids de l'hiver 1910-1911 et aux grandes chaleurs de l'été 1911, la conduite de Feurs n'a donné aucun mécompte.

La dépense de construction a été réglée à forfait à la somme de 26.000 francs.

M. Betheder-Matibet, ingénieur des ponts et chaussées, qui a suivi ces travaux et qui a rédigé la notice d'où nous avons extrait le présent exposé, ajoute que cette solution, satisfaisante au point de vue esthétique, ne l'est pas moins au point de vue technique et économique, et qu'elle paraît, en conséquence, susceptible d'applications nouvelles.

L'idée de cet ouvrage est, en effet, des plus ingénieuses et elle fait grand honneur à l'éminent constructeur qui l'a conçue et mise en œuvre avec tant de succès. On ne pouvait certes résoudre la question d'une manière plus élégante et plus économique, tout en montrant combien les constructions funiculaires se prêtent aux applications les plus variées et permettent toujours une solution rationnelle et esthétique des problèmes les plus ardues, souvent même la seule possible.

DARYMON.



LA DIVISION DE LYON EN DOUZE CANTONS

Par une loi du 19 avril dernier, la Ville de Lyon est divisée en douze cantons.

Le nombre des arrondissements de Justices de paix de la ville de Lyon est fixé à neuf et le périmètre de ces arrondissements est délimité ainsi qu'il suit :

- 1^{er} arrondissement judiciaire : 1^{er} canton ;
- 2^e arrondissement judiciaire : 2^e canton ;
- 3^e arrondissement judiciaire : 3^e canton ;
- 4^e arrondissement judiciaire : 4^e canton ;
- 5^e arrondissement judiciaire : 5^e canton ;
- 6^e arrondissement judiciaire : 6^e canton ;
- 7^e arrondissement judiciaire : 7^e et 8^e cantons ;
- 8^e arrondissement judiciaire : 9^e et 11^e cantons ;
- 9^e arrondissement judiciaire : 10^e et 12^e cantons.

Les 5^e et 6^e arrondissements judiciaires sont réunis sous la juridiction d'un seul magistrat.

Les limites des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e cantons ne subissent aucune modification.

L'ancien 7^e canton (6^e arrondissement) est divisé en deux parties qui forment les 7^e et 8^e cantons, et l'ancien 8^e canton (3^e et 7^e arrondissements) est divisé en quatre parties qui forment les 9^e, 10^e, 11^e et 12^e cantons.

Par rapport aux sept arrondissements municipaux de la ville de Lyon, les douze cantons actuels sont répartis de la manière suivante :

- 1^{er} arrondissement : 3^e canton ;
- 2^e arrondissement : 1^{er} et 2^e cantons ;
- 3^e arrondissement : 9^e et 11^e cantons ;
- 4^e arrondissement : 4^e canton ;
- 5^e arrondissement : 5^e et 6^e cantons ;
- 6^e arrondissement : 7^e et 8^e cantons ;
- 7^e arrondissement : 10^e et 12^e cantons.

Les limites des nouveaux cantons, c'est-à-dire des 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e et 12^e, sont :

7^e canton. — Le Rhône, l'axe de la rue de Sèze jusqu'à la rue Curie, l'axe de la rue Curie, la place Jules-Ferry, l'axe du chemin des Emeraudes, les limites de la ville.

8^e canton. — Le Rhône, l'axe du cours Lafayette, les limites de la ville, l'axe de la rue de Sèze jusqu'à la rue Curie, la place Jules-Ferry, l'axe du chemin des Emeraudes.

9^e canton. — Le Rhône, l'axe du cours Gambetta, la ligne du chemin de fer de Lyon à Genève, l'axe du cours Lafayette.

10^e canton. — Le Rhône, la ligne du chemin de fer de Lyon à Genève, l'axe du cours Gambetta.

11^e canton. — La ligne du chemin de fer de Lyon à Genève, l'axe du cours Gambetta, l'axe de la route de Grenoble, les limites de la ville.

12^e canton. — Le Rhône, la ligne ferrée de Lyon à Genève, l'axe du cours Gambetta, l'axe de la route de Grenoble, les limites de la ville.

**AVANT L'EXPOSITION
NOS TRAMWAYS ET LA RUE VICTOR-HUGO**

Notre réseau de tramways va être notablement amélioré en vue de l'Exposition. Les lignes de Gerland et de la Vitriolerie ont leurs voies doublées sur la plus grande partie de leur parcours, et, sur le quai Perrache, une véritable gare avec couloirs souterrains et quais multiples est en achèvement : les voies de la place de la Charité vont aussi être transformées et tout le monde a pu voir les importantes améliorations exécutées aux terminus des lignes de la gare de Perrache.

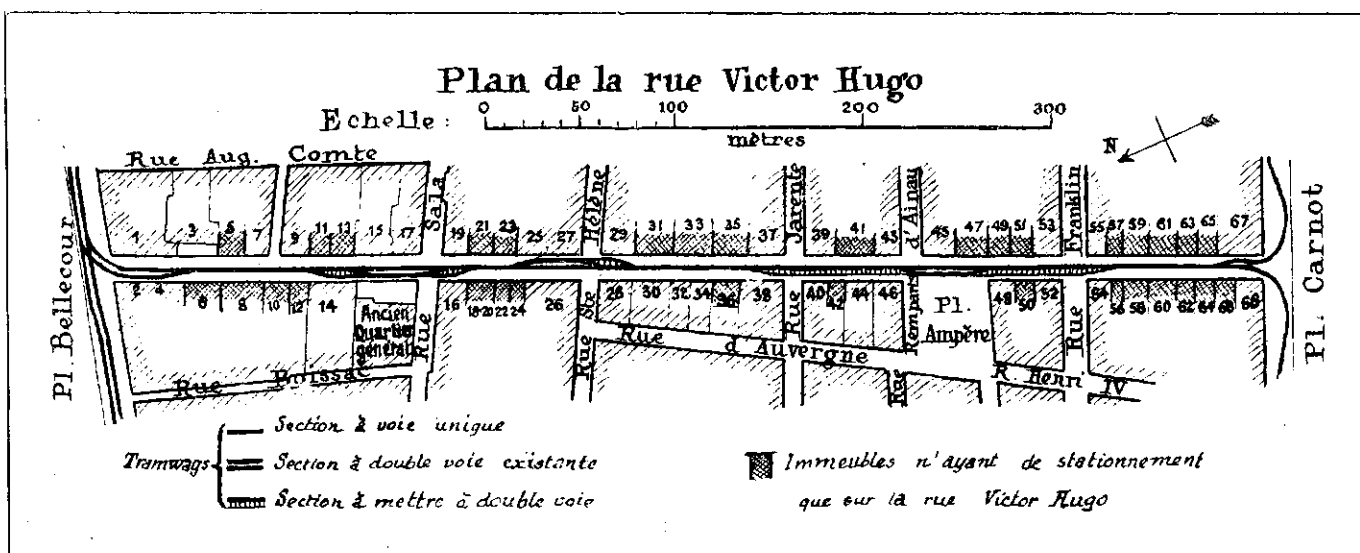
Rien n'est prévu, malheureusement, pour remédier, sur notre principale artère Perrache-Brotteaux, aux conditions défectueuses d'exploitation résultant de la section à voie unique de la rue Victor-Hugo.

Avec ce dispositif, qui tient aussi compte des intérêts des riverains, la longueur maxima de voie unique entre deux garages consécutifs serait réduite de 160 à 60 mètres, et chaque garage pourrait faire croiser deux trains de deux voitures dans chaque sens.

Ce serait là une solution mixte qui pourrait concilier toutes choses. Nous nous permettons de la soumettre à la Municipalité et à la Compagnie O.-T.-L. : il est, en effet, indispensable de faire quelque chose avant la grosse affluence de cet été, et nous ne voyons pas pourquoi on ne ferait pas, dans l'intérêt général, ce qui se pratique couramment dans les autres villes, aussi bien en France qu'à l'étranger.

ANTOINE PALLIÈRE,

Ingénieur des Arts et Manufactures.



Nous avons déjà signalé cette situation il y a quelque temps (1). Depuis, l'engorgement et les irrégularités n'ont pu qu'augmenter en même temps que le trafic. Avec l'Exposition et le mouvement qui en résultera, ce sera impraticable. Remarquons, à ce sujet, que cette situation est préjudiciable pour tous les véhicules, car la circulation des voitures devient beaucoup plus difficile avec des trains de tramways immobilisés à chaque garage qu'avec une marche régulière.

Si l'on ne veut pas adopter la solution vraie, qui serait l'établissement d'une seconde voie sur le côté ouest de la rue, en supprimant le stationnement des voitures de ce côté, il est indispensable de remédier à un état de choses non seulement ennuyeux et gênant, mais même dangereux pour la circulation.

En examinant la façon dont sont disposés les immeubles de la rue Victor-Hugo, on voit que, sur les trente-cinq immeubles du côté ouest, dix-neuf ont une façade ou une entrée sur des rues transversales ou parallèles. C'est ainsi que plusieurs maisons de la rue Victor-Hugo communiquent avec la rue Boissac ou la rue d'Auvergne. Pour tous ces immeubles, la suppression du stationnement rue Victor-Hugo, c'est-à-dire sur une seule face, est sans grand inconvénient.

En s'inspirant de ces considérations, on voit qu'il serait possible de doubler les voies de tramways de la rue Franklin à la rue Jarente (2) et d'augmenter notablement la longueur des garages Sainte-Hélène et Sala, en ne privant réellement des avantages du stationnement que deux immeubles (portant les numéros 42 et 50) qui sont d'ailleurs à une faible distance des rues adjacentes.

**LES PROJETS D'EMBELLEMENT DE LA VILLE
A L'EXPOSITION**

Dans son numéro du 16 avril, la *Construction lyonnaise* a signalé l'heureuse idée du Syndicat d'Initiative de Lyon de faire figurer à l'Exposition deux dioramas relatifs au Lyon de l'avenir et devant représenter :

1° Le prolongement de la rue de la République jusqu'à l'extrémité est du boulevard de la Croix-Rousse ;

2° Le grande corniche de Fourvière, dans la partie comprise entre l'emplacement actuel du fortin de Vaise, supposé remplacé par un jardin public, et la tour métallique (ou les Lazaristes).

Ce Lyon de l'avenir, nos lecteurs se souviennent peut-être qu'il avait été décrit dans un article fantaisiste, signé Karoly, paru ici le 1^{er} avril 1911 ; et, dans cette région de la vallée de la Saône comprise entre le pont Mouton et le pont La Feuillée, il comprenait, vers la brèche de Pierre-Scize, un pont dominant la Saône de 50 à 60 mètres, lequel pont, avec une longueur de 400 mètres seulement, relierait de plain-pied au cours des Chartreux la corniche de Fourvière, que nous allons voir esquissée de main de maître.

Puisque nous sommes dans le domaine du futur, pourquoi le second diorama ne comporterait-il pas l'esquisse de ce pont, qui pourrait être à deux étages comme la corniche, tout en ayant l'allure du pont décrit sommairement dans notre numéro du 16 septembre 1911 ; le public serait ainsi à même de se faire une idée un peu plus précise de ce que pourrait être ce pont, et la discussion serait opportunément ouverte sur les avantages et les inconvénients de ce projet.

Nous soumettons cette question, s'il en est temps encore, à la bienveillante attention du Syndicat d'Initiative d'abord, et

¹ Voir la *Construction Lyonnaise* du 1^{er} janvier 1913.

² Il y a lieu de noter que, pendant quelques années, on avait établi des garages rue Franklin et rue Jarente, mais le faible rayon des courbes les a fait supprimer.

ensuite de la Commission d'Extension, de la Commission d'Exposition, et enfin au Maire de Lyon, dont on connaît la bienveillance largement ouverte à toutes les initiatives ayant pour objet d'embellir notre ville.

CARNUTENSIS.

LE BOULEVARD EN CORNICHE DE LA RIVE DROITE DE LA SAONE

La Construction Lyonnaise a exposé, dans son dernier numéro, le projet du Syndicat d'Initiative de montrer aux visiteurs de l'Exposition, au moyen d'un diorama, ce que pourrait être le boulevard en corniche sur la colline de Fourvière, dont M. COMBEROUSSE a présenté les grandes lignes dans ce journal, il y a plusieurs années déjà.

Sa réalisation a-t-elle été envisagée par la Commission du plan d'extension ? C'est ce que nous saurons bientôt, puisqu'il paraît décidé que le public pourra étudier dans une section spéciale les résultats des travaux et des conceptions de cette Commission.

Nous saurons alors si, après avoir constaté l'accueil favorable rencontré auprès de nos compatriotes par cette conception originale et attrayante d'une route en corniche, la Municipalité a fait étudier, ne serait-ce qu'à titre d'indication et pour l'avenir, un tracé répondant aux vues qui avaient été exposées ; il semble hors de doute, en effet, que l'installation de cette voie, d'où l'on pourrait jouir d'un panorama grandiose, serait, surtout en notre siècle d'automobilisme, une attraction de plus pour les étrangers et un ravissant lieu de promenade pour les Lyonnais.

On sait que le projet en question comporterait, comme complément intéressant, la création, dans la partie comprise entre la Basilique et les forts de Loyasse et de Vaise, de jardins et parcs publics, avec pelouses gazonnées descendant jusque près de la Saône, les terrains militaires étant, de plus, transformés en squares feuillus et fleuris.

Mais comment, nous dira-t-on, est-il possible de concevoir le détail du tracé du futur boulevard de la Corniche ?

Sans être dans le secret des dieux, c'est-à-dire des ingénieurs et architectes à qui il appartiendra de déterminer les plans définitifs, je suppose que la nouvelle route se détacherait de la rue de la Quarantaine élargie pour se redresser vers le nord, puis vers l'ouest et le nord-ouest pour passer, tout d'abord, sur l'emplacement des anciennes fortifications dites du Télégraphe, avant de contourner le Grand Séminaire et de traverser, successivement, autour de l'Antiquaille, les montées du Chemin-Neuf et Saint-Barthélemy. Le tracé se développerait ensuite par deux boucles pour aboutir, après un crochet en encorbellement, à la place de Fourvière, laquelle serait atteinte par le côté sud, les deux immenses qui l'encombrent actuellement devant, de toute façon, disparaître pour dégager de tous côtés l'Eglise.

En s'éloignant de cette place, l'avenue longerait la partie supérieure de l'ancienne propriété des Frères de la Doctrine chrétienne, contournerait la tour Gay et s'abaisserait un peu pour traverser les jardins du pavillon, puis reviendrait, vers le sud-ouest, l'ouest et le nord-ouest, par un grand contour dominant les rives de la Saône du côté des fortifications de Loyasse et de Vaise avant de redescendre, en lacets, pour se souder aux rues aboutissant au pont Mouton, pont qui serait à reconstruire.

Bien entendu, on pourrait prolonger la grande voie nouvelle de l'autre côté de la rivière et atteindre, par une vaste courbe, l'extrémité est du boulevard de la Croix-Rousse.

Il suffirait alors de déterminer un tracé convenable qui se relierait, à partir de l'extrémité de ce boulevard, en traversant les vieilles masures de cette partie du quatrième arrondissement, au cours d'Herbouville et aux quais du Rhône de la rive droite, puis, par le pont à reconstruire, au quai de l'Est.

D'autre part, le cycle se compléterait d'une façon assez heu-

reuse après la traversée du Rhône en créant, aux abords de la ceinture militaire de l'est de la Ville, que l'on pourrait rejoindre à partir des quais par le parc de la Tête-d'Or et l'avenue de l'Hippodrome, une sorte de grand boulevard intérieur circulaire allant jusqu'à Saint-Fons et aboutissant à la presqu'île en desservant la future grande gare du projet COMBEROUSSE, le nouvel emplacement des Sports et les avenues avoisinant les abattoirs, la traversée du Rhône se faisant par le pont de 25 mètres, projeté entre le septième arrondissement et le quartier Perrache.

Telle est notre manière de voir en ce qui concerne l'exécution du projet grandiose que nous souhaitons voir réalisé au plus tôt.

SINED.

XVIII^e CONGRÈS NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ BÂTIE

Le XVIII^e Congrès national de la Propriété bâtie, organisé par la Chambre syndicale des Propriétés immobilières de la Ville de Lyon, sous le patronage de l'Union de la Propriété bâtie de France, s'ouvrira à Lyon le 2 juin prochain, pour se continuer les 3, 4, 5, 6 et 7.

Le mardi 2 juin, une séance solennelle d'ouverture aura lieu à 2 h. 1/2, dans la salle des Réunions Industrielles, au Palais du Commerce, où se tiendront les séances suivantes :

Le mercredi 3, à 9 heures : *Etude de tous les projets tendant directement ou indirectement à l'expropriation.* — A 2 heures, discussion des questions se rapportant aux *Rapports entre propriétaires et locataires.*

Judi 4, à 9 heures : discussion des rapports portant sur les *Questions fiscales* ; examen des questions renvoyées antérieurement à l'Union de la Propriété bâtie de France. — A 2 heures, discussion des *Questions économiques et sociales intéressant la propriété bâtie.* — A 7 h. 1/2, banquet par souscription.

Vendredi 5, visites et excursions ; représentation du Guignol lyonnais.

Samedi 6, visite de l'Exposition.

Dimanche 7, descente du Rhône en bateau jusqu'à Avignon ; départ à 8 h. 1/2 du matin, quai Tilsitt.

Pour s'inscrire et pour tous autres renseignements, s'adresser au Secrétaire général du XVIII^e Congrès de la Propriété bâtie, 72, rue Pierre-Corneille, à Lyon.

CONCOURS

LYON : CHAMBRE DE COMMERCE

COMPOSITION DÉCORATIVE ET DESSIN

Première division.

1^{re} Section : Composition décorative applicable aux tissus. (Cette section, considérée comme la plus importante, est celle qui peut comporter les plus fortes primes.) — *Un écran tissé à décor surtout floral.* Dimensions : 0,70 de largeur sur 0,85 de hauteur.

2^e Section : Sculpture d'ornement. — *Un couronnement (châpiteau) de pilastre de 0,25 de largeur. La matière employée sera le marbre avec rehauts facultatifs de bronze doré.* (Les concurrents indiqueront dans leur modèle les parties pierre et les parties métal.) Modelage grandeur d'exécution.

3^e Section : Composition décorative applicable aux matières diverses. — *Un Diplôme d'honneur pour l'Exposition de Lyon.* Grandeur d'exécution.

4^e Section : Composition décorative pour Broderies et Dentelles. — *Un devant de robe de baptême (broderie blanche et dentelle).* Hauteur : 0,85.

Seconde division.

Etude de coquelicots et de bluets et utilisation décorative de ces fleurs. Dimension maximum du châssis : 1 m. 50. Les

châssis relatifs à ce concours ne pourront dépasser le nombre de deux par concurrent.

L'ensemble des prix à accorder pourra s'élever à la somme de 4.000 francs.

Les concurrents devront se faire inscrire au Secrétariat du Musée historique des Tissus, Palais du Commerce.

Les concurrents ne devront pas être âgés : pour la première division, de plus de vingt-huit ans ; pour la seconde, de plus de vingt-deux.

Tous les travaux des concurrents devront être rendus au Musée historique des Tissus à la date du samedi 26 septembre 1914, dernier délai.

TOURNON

HÔTEL DES POSTES

Un concours est ouvert entre les architectes français domiciliés dans les départements de l'Ardeche, Drôme, Isère, Rhône et Loire, pour l'élaboration d'un projet de construction d'un hôtel des Postes à Tournon (Ardeche). Le concours sera clos le 15 juin. La dépense totale, y compris les honoraires et imprévus, ne devra pas dépasser 60.000 francs.

Des primes seront accordées, après celui classé en première ligne, aux trois meilleurs projets qui suivront.

Programme et renseignements à la mairie de Tournon.

BOURGOIN

ÉCOLES

Un concours entre architectes est ouvert pour la construction, à Bourgoin, quartier de la Glacière, d'une école de jeunes filles à quatre classes, et deux classes pour le cours complémentaire ; d'une école maternelle à trois classes, à la Fola-tière ; la construction d'une école maternelle, également à trois classes, dans le même groupe, d'une classe primaire de garçons et d'une classe primaire de jeunes filles.

Le concours sera clos le 30 juin 1914, à midi.

MONACO

PALAIS DE JUSTICE (Résultats).

Au concours ouvert pour l'édification d'un Palais de Justice à Monaco, et auquel étaient admis les architectes de toute nationalité, 52 concurrents ont pris part.

Le jury était composé de personnalités de la principauté, assistées de magistrats, et de MM. Barbot, Dalmas et Febvre, architectes diplômés par le Gouvernement français, choisis par le Gouvernement princier. Voici le classement qu'il a établi :

1^{er} prix : 5.000 francs. — *Point rouge*, M. Georges CLASSON, A. D. G., 27, rue Monge, Paris.

2^e prix : 2.500 francs. — *Léo*, M. Félix MONCORGER, A. D. G., villa Massenet, Nice.

3^e prix : 1.000 francs. — *Riquita*, M. MONESTEL, A. D. G., 4, rue Guizot, Toulon.

En raison de l'intérêt présenté par plusieurs projets, le jury a, en outre, attribué dans l'ordre suivant des mentions aux projets signés des devises : *Totote* ; — *Labor* ; — *Lex* (en lettres dorées) ; — *Diplodocus* ; — *la Turbie*.

NÉCROLOGIE

Paul PASCALON

Mardi 28 avril, une affluence d'amis et de personnalités, parmi lesquelles le bureau et la plupart des membres de la Société Académique d'Architecture de Lyon, accompagnaient le convoi funèbre de M. PAUL PASCALON, ancien architecte en chef des Hospices civils de Lyon, décédé le 25 avril, dans sa soixante-seizième année. Au cimetière de la Guillotière, M. A. Chomel, président de la Société Académique d'Architecture, a retracé la carrière du regretté défunt et rendu hommage à son talent et à son noble caractère, dans les termes suivants :

Messieurs,

Au nom de la Société Académique d'Architecture de Lyon, j'ai le douloureux devoir d'adresser, ici, un suprême salut à celui qui fut son président aimé et respecté. Paul Pascalon nous laisse l'exemple le plus parfait d'une vie noblement remplie, dont l'évolution s'est faite, sans heurt et sans secousse, suivant une route ascensionnelle qui l'a porté au sommet, comme vers un but inéluctable et logique.

Cet artiste délicat était guidé par un idéal de beauté très simple et très haut. Toute son œuvre témoigne de la sereine vision qu'il avait des choses. Dans sa vie professionnelle comme dans sa vie privée, toujours il ignora les artifices, les détours, les à peu près. Esthétiquement et moralement, il affectionnait la ligne pure.

Paul Pascalon est né à Lyon, le 23 décembre 1836. Elève de l'École des Beaux-Arts, sous Chenavard, il ne tarde pas à se distinguer parmi les meilleurs élèves de ce maître qu'il ne quitte qu'après avoir été lauréat du concours public qu'organisait déjà la Société Académique d'Architecture.

Après un stage dans le cabinet d'Anthelme Benoit, il va se perfectionner à Paris. Le hasard le conduit chez l'architecte Manguin au moment où cet artiste prépare les plans du fameux hôtel Paiva. Pascalon lui prête un concours passionné et l'on peut affirmer que cette collaboration eut une influence décisive sur sa formation d'architecte. De retour à Lyon, il est engagé dans l'Agence des travaux des Hospices civils dont il devient le chef en 1879.

C'est à la tête de ce service important qu'il parcourt une grande partie de sa carrière. Pendant cette période de prospérité, il a la bonne fortune d'agrandir les hospices de la Croix-Rousse, du Perron, de compléter l'œuvre de Soufflot en édifiant le second dôme de l'Hôtel-Dieu, et de réaliser la pensée de prédilection de son cher président Sabran : l'hôpital maritime de Giens.

Tous ces grands travaux n'absorbent pas son activité : pendant que le Comptoir d'Escompte et la Société Lyonnaise réclament son concours pour l'érection des charmants hôtels qui se font vis-à-vis rue du Bât-d'Argent ; que la Chambre de Commerce lui confie la réorganisation de la Condition des Soies ; que l'Association du Souvenir des victimes de la Révolution le met à même de construire le beau monument religieux de la rue de Vendôme, une clientèle privée, recrutée dans l'élite de la société de notre ville, ne lui laisse aucun loisir et l'on peut dire que, pendant quarante ans, il est toujours sur la brèche, homme de conscience, homme de devoir, toujours artiste, l'honneur même de notre profession !

Dans l'assiduité de cette vie laborieuse, il eut la juste satisfaction de se voir rechercher pour ses seuls mérites, par le seul fait du rayonnement de sa réputation grandissante : C'est ainsi qu'il est appelé au Conseil des Bâtiments civils du département du Rhône, qu'il est nommé membre du jury de l'École des Beaux-Arts ; des écoles municipales de dessin ; de la Commission des Théâtres, de la Commission du règlement de voirie ; qu'il est désigné par ses pairs pour prendre part aux jurys de plusieurs concours publics et que la Société Lyonnaise des Beaux-Arts le nomme son président d'honneur !

Et chose à retenir : à cet artiste distingué dont les conceptions charmantes embellissent notre ville, à ce citoyen dévoué qui prodigua son temps à tant d'œuvres lyonnaises, jamais les pouvoirs publics ne songèrent à accorder la moindre distinction officielle... Un tel oubli honore l'homme qui sait donner, sans jamais rien demander !...

Un jour, ses collègues de la France entière le vengèrent de cet oubli en lui décernant, spontanément, la grande médaille d'or de l'Association provinciale des Architectes français. Et pour nous tous, ses confrères de la Société Académique d'Architecture qui l'avons connu, suivi et aimé, d'abord comme secrétaire, ensuite comme vice-président et président de notre vieille Société, ce fut une grande joie, saine et émouvante, que de l'acclamer dans la dernière séance où il nous fit l'honneur de venir s'asseoir parmi nous. Ce soir, il était à sa place : la première.

Dans une autre enceinte, nous chargerons son élève favori de nous retracer cette belle vie, de nous parler de l'œuvre considérable à laquelle Paul Pascalon a attaché son nom, d'en dégager l'esprit et d'en formuler l'esthétique. Il nous dira quelle fut sa maîtrise, comment, par l'autorité de sa haute valeur morale, il savait en imposer à ses clients et à ses entrepreneurs ; comment il était suivi par les uns, servi par les autres ; comment, enfin, par son talent, son esprit de justice, son amour du devoir, il incarne, pour nous, le type parfait du maître de l'œuvre !...

Ici, près de cette tombe, nous ne sommes que de fidèles amis, confondus dans la foule de ceux qui pleurent, en communauté de sentiment avec cette famille attristée, si profondément unie, dont il fut le chef vénéré. Au nom de tous, je lui apporte l'hommage de nos unanimes regrets.

Et vous, mon cher maître, dont la claire vision de l'au-delà illumina la vie intérieure, laissez-nous vous dire non pas adieu, mais au revoir !

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS
OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

ALLIER. — Dans sa séance du 3 avril 1914, le Conseil municipal de *Vichy* a décidé : 1° la mise en adjudication des travaux de : a) construction d'une caserne de sapeurs-pompiers ; b) construction d'une bourse de travail ; le montant pour les deux édifices est de 183.000 francs ; c) ornements en zinc de la couverture de l'hôtel de ville, actuellement en construction ; 2° la mise au concours public des travaux ci-après : a) installation du chauffage par la vapeur à basse pression de l'hôtel de ville précité ; b) toute la sculpture de l'édifice.

ALPES-MARITIMES. — La ville de *Nice* vient d'être autorisée, par un récent décret, à contracter un emprunt de 7.235.000 francs, constituant la première partie de la première tranche de 9.645.000 francs d'un emprunt de 40 millions, que le Conseil municipal, dans sa séance du 19 mai 1913, a voté en principe pour l'exécution de plusieurs grands travaux. Ceux qui sont prévus pour l'emploi de ce premier crédit comportent l'ouverture ou le prolongement d'une série de rues et la création de places, la construction d'égouts aux quartiers de Saint-Sylvestre et du Ray, l'agrandissement du port, l'École du Commerce et de l'Industrie, la couverture du Paillon, des W.-C. souterrains et la construction de lavoirs publics.

DOUBS. — La commune des *Combes* va faire procéder à des réparations à divers bâtiments communaux et à la réparation d'un appentis au presbytère de Remonot ; le montant de la dépense est de 6.500 francs. — Une somme de 6.200 francs est affectée à la construction d'une remise à *Saint-Point*. — La commune de *Granges-Narboz* affecte une somme de 2.000 francs à la construction de buses et puisards.

HAUTES-ALPES. — D'après le projet définitif, pour lequel la ville de *Gap* a voté un crédit de 92.320 francs, le lavoir couvert contiendra 21 bacs pour laveuses, avec séchoirs ; les bains-douches se composent de 16 cabines avec hall central. Autorisation est donnée de procéder aux dernières formalités administratives, en vue de l'adjudication des travaux. La construction donnera lieu à une adjudication en plusieurs lots. Les travaux spéciaux feront, toutefois, l'objet d'un traité avec la maison spécialiste qui, à la suite d'un concours restreint, consentira les conditions les plus avantageuses.

HAUTE-SAONE. — La Chambre de commerce de *Gray* est autorisée à contracter un emprunt de 100.000 francs, pour le montant en être affecté à l'acquisition d'un terrain situé dans cette ville, quai du 4-Septembre, et à la construction sur ledit terrain d'un immeuble destiné à l'installation de ses services.

ISÈRE. — La ville de *Voiron* a décidé l'agrandissement de la caserne de gendarmerie.

VAR. — Un crédit de 3.550.000 francs est affecté à la construction à *Toulon* d'une caserne pour les troupes coloniales sur le terre-plein de Missiessy-Malbousquet.

ESSAIS COMPARATIFS entre l'éclairage au gaz et l'éclairage électrique

Depuis quelque temps, nous apprend le *Journal des Chambres de commerce*, des essais ont été accomplis à Manchester pour établir la suprématie des deux modes d'éclairage : lampes à arc et gaz surpressé. Les essais ont eu lieu dans deux rues importantes de la ville : d'un côté, on avait installé l'éclairage au gaz, de l'autre l'éclairage électrique.

Une Commission, nommée aux fins de trancher la question de suprématie, vient de déposer son rapport. Il est dit, notamment, qu'en ce qui concerne le degré d'éclairage, il est sensiblement le même pour les deux modes ; mais qu'en se fondant sur le prix du courant et celui du gaz, le coût de revient de l'éclairage électrique est inférieur à celui du gaz.

L'électricité l'emporte donc une fois de plus.

Le Palais de Justice de Monaco

Nous publions plus haut le résultat du concours ouvert à Monaco, en vue de la construction d'un Palais de Justice : nous y relevons avec un très vif plaisir le nom de M. Félix MONCORGER, auquel a été décerné le second prix. C'est un nouveau succès — et très important, puisqu'une cinquantaine de concurrents étaient en ligne, — qui vient s'ajouter à ceux déjà signalés par *la Construction Lyonnaise* à l'actif des élèves de l'École lyonnaise ou des fils d'architectes lyonnais : M. F. Moncorger, élève de Tony Garnier et Huguet, à notre école régionale, et fils de M. Henri Moncorger, ancien architecte en chef du département du Rhône, fait donc ainsi honneur à ses origines et à son école, et *la Construction Lyonnaise* est heureuse de l'en féliciter.

On comprend que ce concours ait séduit un aussi grand nombre de concurrents, tant par l'importance des primes, que par la nature même du monument à édifier et des conditions toutes spéciales à la principauté.

Nous avons reçu à ce sujet, de notre correspondant de Monaco, les détails suivants, qui ne seront pas sans intérêt pour nos lecteurs :

La construction d'un Palais de Justice avait été décidée pour faire suite à la série des grands travaux activement entrepris depuis quelques années, en vue d'assurer à la principauté un essor digne de sa réputation universelle.

Le Palais sera construit sur l'emplacement actuel du vieux Tribunal, mais dans des proportions plus vastes, puisqu'il sera délimité par les rues du Tribunal, de l'Église et la place Saint-Nicolas.

Les concurrents devaient prendre en considération la situation du bâtiment en regard de la Cathédrale, de laquelle ils devaient rappeler le style autant que possible, de manière à ce que l'aspect des deux bâtiments s'harmonise.

Une somme de 550.000 francs est prévue pour la construction de cet édifice, qui comprendra une salle des Pas-Perdus, des salles d'audience pour la Cour d'appel, le Tribunal de première instance et les pièces nécessaires pour ces deux Administrations judiciaires, les locaux de la Justice de paix, de l'Instruction, du Parquet général, du Greffe, poste de police, appartements du premier président et logement du concierge.

Les formalités d'expropriation sont activement menées et tout laisse prévoir que les travaux du nouveau Palais de Justice commenceront le 1^{er} juillet prochain.

Le Beffroi de l'Hotel de Ville

Dégagé de sa gangue de madriers et d'échafaudages, le beffroi de l'hôtel de ville resplendit maintenant de toute la blancheur de ses pierres neuves, et son dôme scintille aux rayons du soleil qui fait rutiler les ors des arêtes, des oculuses et du globe, qu'une gravure de Gentot, de 1734, nous montre surmonté de la couronne royale, et au-dessus duquel, actuellement, flottent les trois couleurs du drapeau.

Ainsi va se trouver achevée, et bientôt complétée par l'installation d'un joyeux carillon, cette restauration habilement conduite par l'architecte en chef Meysson, qu'on peut féliciter de l'activité déployée et de la scrupuleuse exactitude qu'il a apportée à n'altérer en rien les détails ni l'ensemble du monument.

Il est fort curieux de suivre, sur les médailles ou les gravures représentant à diverses époques l'hôtel de ville de Lyon, les transformations que lui ont apportées, principalement en ce qui concerne le beffroi, les restaurations qu'il a dû subir.

C'est à Mansart que l'on doit la surélévation du corps central, d'un étage décoré à l'italienne par une balustrade ornée de statues et destinées à dissimuler une toiture basse.

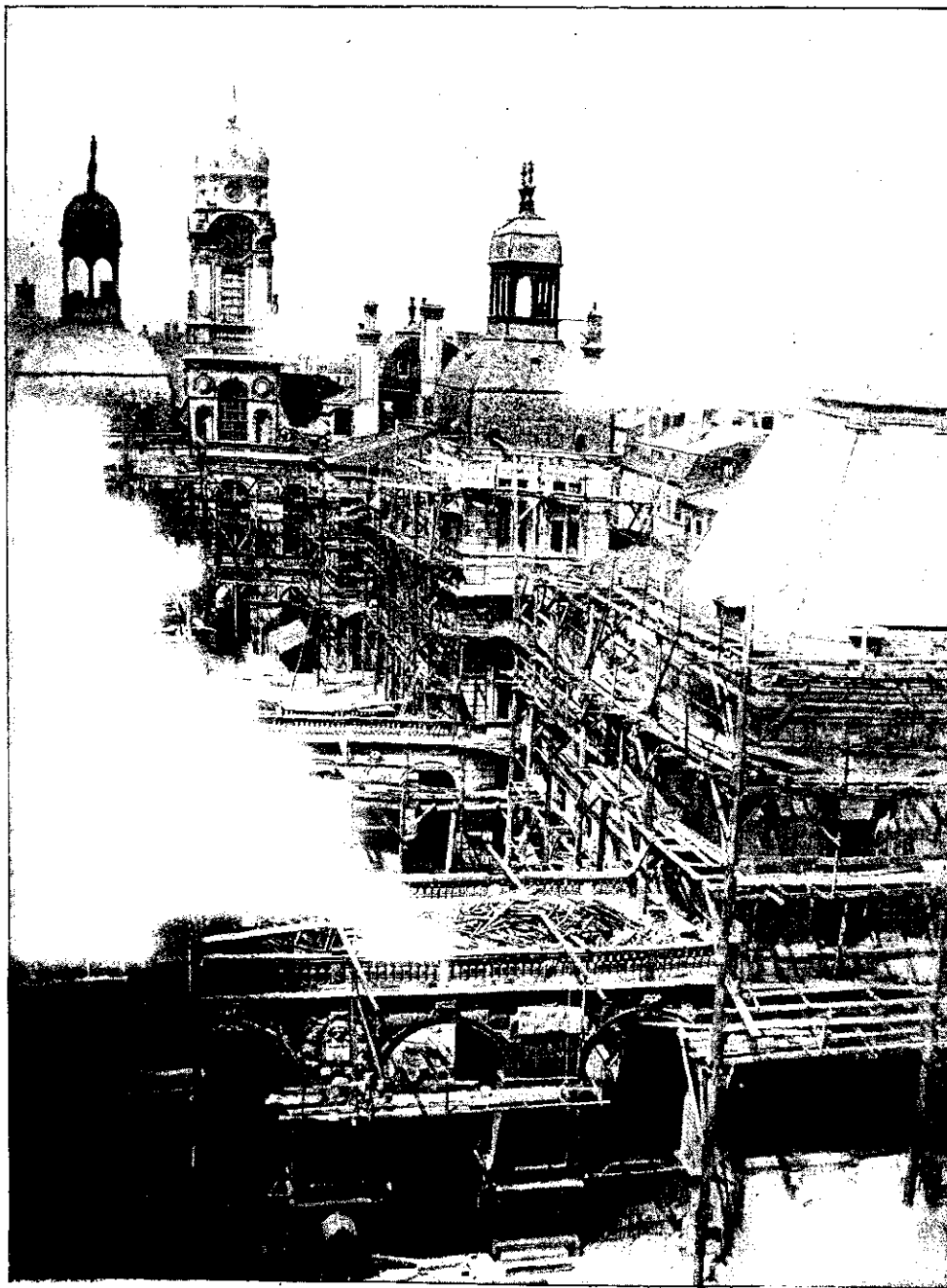
Quant au beffroi, les vucs que donnent du monument les

médailles commémoratives de la pose de la première pierre en 1646 et celles frappées les années suivantes, le montrent sous une forme presque embryonnaire et bien différente de ce qu'il est devenu.

Le profil du beffroi définitif, d'une forme nettement archi-

sera posée l'orloge ». Cette horloge fut commandée à François Faure, de Bourg-en-Bresse.

Entreprises en 1911, les restaurations qui s'achèvent ont été conduites de telle façon que les visiteurs qui vont commencer d'affluer à Lyon pourront contempler l'hôtel de ville



LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'HOTEL DE VILLE DE 1857-1866.

(Photographie communiquée par M. JACQUET-MANIGOT, architecte à Lyon.)

tecturale, tel que l'a conçu et dessiné Simon Maupin, apparaît pour la première fois en 1656, dans la vue de Claudine Brumand, très comparable, pour ne point dire tout à fait conforme, au dôme actuel. L'érudit M. Marius Audin, qui vient de consacrer à la *Maison de Ville de Lyon* (1) une étude iconographique des plus documentées, nous apprend qu'au prix fait passé le 3 janvier 1648, par le Consulat, à Louis Bourdet, Jean Lambert et Floris Poitrasson, pour la charpenterie de l'hôtel, il est bien spécifié que « feront lesd. entrepreneurs la charpente du grand dosme avec sa lanterne au-dessus ou

dans toute sa splendeur architecturale, dont rien ne sera plus masqué à leurs yeux. Cette rapidité d'exécution de travaux aussi considérables est due aux procédés et aux méthodes actuelles employées dans la construction.

Plus longue fut la restauration générale entreprise au siècle dernier : commencée en 1857, elle devait durer jusqu'en 1866. Son importance, d'ailleurs, est attestée par la très curieuse photographie dont nous donnons la reproduction ; nous en devons la communication à l'obligeance de M. Marius Jacquet-Manigot, architecte à Lyon ; elle montre la différence des procédés employés et, si pittoresque qu'elle soit, elle n'en fait que mieux ressortir les avantages du mode auquel on a eu recours pour la restauration actuelle.

Henri SOULU.

¹ *La Maison de Ville de Lyon et ses transformations successives depuis l'année 1646*, par M. Audin. A Lyon, chez Cumin et Masson, 1914. — Prix, 5 francs.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation du jury du concours de façades.

Le Conseil municipal de Lyon, dans sa séance du 21 avril, a désigné, pour faire partie du jury du concours de façades, MM. BIZET, VICTOR et RAMBAUD, et a décidé qu'il y aurait lieu d'arrêter d'avance une échelle de notes concernant les matériaux employés, ces notes devant s'ajouter à celles obtenues pour le caractère architectural de l'œuvre.

Ecole régionale d'Architecture de Lyon.

Dans la séance du jugement du 11 avril sur les épreuves de résistance des matériaux et statique graphique, le jury a décerné une mention à M. ISSARTIER et à M. SANLAVILLE, élèves de l'Ecole régionale d'Architecture de Lyon.

Ouverture de l'Exposition internationale urbaine de Lyon.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie ayant manifesté le désir de procéder à l'inauguration de l'Exposition internationale urbaine, la date de cette cérémonie a été fixée au mardi 12 mai. La visite du Président de la République aura lieu le dimanche 24 mai.

Création d'un office public d'habitations à bon marché à Vienne.

Par décret présidentiel en date du 17 avril 1914, il est créé un office public d'habitations à bon marché pour la commune de Vienne (Isère). Par une délibération en date du 14 septembre 1913, le Conseil municipal de Vienne avait pris l'engagement de fournir à l'office public une dotation de 10.000 francs, payable en cinq annuités de 2.000 francs chacune sur les ressources générales du budget communal.

Hospices civils de Lyon.

Adjudication le mardi 12 mai 1914, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56, à 14 heures, pardevant M^e Berger, notaire, rue Puits-Gaillot, 1, d'une parcelle de terrain dépendant du domaine Cornuty, à Vénissieux (Rhône).

Surface : 27.607 m. q. — Mise à prix : 82.821 francs, soit 3 francs le mètre carré. — Le prix est payable : un quart comptant, le reste dans un délai de dix années. — Renseignements au Bureau des Domaines des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56.

Vente de terrains domaniaux.

Samedi 9 mai, à 14 heures, à la Préfecture du Rhône, vente de terrains, place Jean-Macé, appartenant à l'Etat :

PREMIER LOT : a) *Masse L. du plan n° 1.* — Une parcelle de terrain à bâtir, d'une superficie de 1.298 m. q. 87, limitée : au nord, par la rue de la Lône ; au midi, par la rue Parmentier ; à l'est, par le surplus du terrain de l'Etat, compris dans le deuxième lot ci-après, et, à l'ouest, par la place Jean-Macé ;

b) *Masse M. du plan n° 2.* — Une parcelle de terrain à bâtir, d'une superficie de 1.428 m. q. 07, limitée : au nord, par la rue Parmentier ; au midi, par l'avenue Berthelot ; à l'est, par la rue du Colombier et le surplus du terrain de l'Etat, et, à l'ouest, par la place Jean-Macé.

Mise à prix, 245.430 francs.

DEUXIÈME LOT. — a) *Masse 4 du plan n° 3.* — Une parcelle de terrain à bâtir, d'une superficie de 1.276 m. q. 05, limitée : au nord, par la rue de la Lône ; au midi, par la rue Parmentier ; à l'est, par la rue du Colombier, et, à l'ouest, par le surplus du terrain de l'Etat compris dans le premier lot ci-dessus ;

b) *Masse M du plan n° 3.* — Une parcelle de terrain à bâtir, d'une superficie de 821 m. q. 95, limitée : au nord, par la rue Parmentier ; à l'est, par la rue du Colombier ; au midi et à l'ouest, par le surplus du terrain de l'Etat compris dans le premier lot ci-dessus ;

c) *Masse J. du plan n° 3.* — Une parcelle de terrain à bâtir, d'une superficie de 1.760 m. q., limitée : au nord, par la rue

de la Lône ; à l'est, par la rue Saint-Lazare ; à l'ouest, par la rue du Colombier ; au midi, par la rue Parmentier.

d) *Masse E du plan n° 3.* — Une parcelle de terrain à bâtir, d'une superficie de 1.802 m. q. 19, limitée : au nord, par la rue Parmentier ; à l'ouest, par la rue Saint-Lazare ; au midi, par l'avenue Berthelot et le chemin de la Mouche, et, à l'est, par le surplus du terrain de l'Etat.

Mise à prix : 386.420 francs.

On peut prendre communication du cahier des charges et du plan des lieux à la Direction des Domaines de Lyon et au Bureau des Domaines de Lyon, 20, rue de la Part-Dieu.

Courses du Grand-Camp.

Le programme de la Société des Courses de Lyon (Jockey-Club) pour 1914 comporte six journées, dont quatre à la réunion de printemps, fixées aux *dimanche 17, mardi 19, jeudi 21 et dimanche 24 mai*, et deux à la réunion d'automne, les *dimanches 11 et 18 octobre*. Le budget total s'élève à 125.880 francs, en augmentation de 3.850 francs sur celui de 1913.

Mardi 19 mai : Prix de Bonneterre (steeple-chase handicap), 3.000 francs ; Prix d'Autcuil (course de haies mixte), 3.000 francs.

Jeudi 21 mai : Le Steeple-Chase militaire de 3^e série est remplacé par le Prix des Brotteaux, 2.000 francs, course réservée aux gentlemen.

Dimanche 24 mai : Un Steeple-Chase militaire de 2^e série est créé, en remplacement du Steeple-Chase militaire de 3^e série, supprimé.

Dimanche 11 octobre : L'allocation du Prix des Dahlias (course de haies handicap) est élevée de 2.800 à 3.000 francs.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

1 ^{er} mai 1914	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	185 »	190 »
— en planche rouge	227 50	232 50
— — — jaune	197 50	200 »
Etain Banca en lingots	435 »	440 »
— Billiton et détroits en lingots	425 »	430 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumons	53 50	54 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	57 50	58 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	57 »	57 50
— laminé en feuilles. Vieille Montagne	72 50	73 50
— — — Autres marques	71 50	72 50
Nickel brut pour fonderie	500 »	» »
— laminé	685 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	215 »	» »
— laminé	425 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	21 »	21 50
Fer à double T. AO	21 50	22 »
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus	23 »	33 50

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 11 au 24 avril 1914

Chemin des Culattes, 227. Abri. Propr., M. Bertrand, y demeurant.
Rue Philippe-de-Lassalle, 56. Maison. Propr., M. Mourier, y demeurant. Entrepr., M. Brugère, rue Denfert-Rochereau, 11.

Rue Philippe-de-Lassalle, 52. Maison. Propr., M. Paviaud, y demeurant. Arch., MM. Curieux et Maître, rue des Remparts-d'Ainay, 16.

Avenue Félix-Faure, 185. Maison. Propr., M. Jacquignon, avenue Félix-Faure, 177.

Rue Nouvelle (Point-du-Jour). Maison. Propr., M. Pichat, cours Charlemagne, 8. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

Cours Richard-Vitton, 18. Annexe. Propr., M. Rigollet, y demeurant. Entrepr., M. Gelas.

Rue Cronstadt, 16. Agrandissement d'usine. Propr., M. Poncet, y demeurant. Arch., M. Pras, cours Morand, 22.

Rue du Bocage, 13. — Exhaussement d'un étage. Propr., M. Pralavorie, y demeurant. Entrepr., MM. les Fils Tauty, rue Tronchet, 9.

Rue des Lilas prolongée. Maison. Propr., M. Blin, rue Montesquieu, 25. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

Route de Grenoble, 258. Véranda. Propr., M. Bourgade, y demeurant. Arch., M. Pinet, chemin des Pins.

Chemin des Pins, 219. Annexe. Propr., M. Bourgue, y demeurant, Grande rue de Monplaisir, 29. Maison. Propr., M. Tarraquois, impasse Girié, 11. Arch., M. Paleiron, avenue Félix-Faure, 161.

Chemin Saint-Isidore, 4. Maison. Propr., M. Roche, y demeurant. Arch., M. Pinet, chemin des Pins.

Route de Francheville, 120. Villa. Propr., Mlle Barbe, place de la Martinière, 12.

Rue Créqui, angle place Edgar-Quinet. Maison. Propr., M. Ferraton. Arch., M. Ponsard, rue Paul-Chenavard, 41.

Rue de la Maisonnnette. Maison. Propr., M. Eymonet, y demeurant. Arch., M. Pinet, chemin des Pins.

Rue Sébastien-Gryphe, 17. Exhaussement. Propr., M. Bastet, y demeurant. Arch. M. Pinet.

Boulevard des Brotteaux et rue Cuvier. Salle de spectacle. Propr., M. Gandré, rue Cuvier, 190. Arch., M. Rosset, rue Waldeck-Rousseau, 24.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 14 mars. — *Mairie de Lyon.* — Concours pour la fourniture et la pose d'appareils sanitaires au groupe scolaire Bêchevelin. Adjud., MM. Vinet, Gontrand et Cie, 4, quai de l'Hôpital, à Lyon, au prix de 12.338 fr. 05.

Allier. — 7 avril. — *Mairie de Moulins.* — Fourniture des pavés et de bordures de trottoirs. Montant, 3.000 fr. Adjud., M. Raquin, à Saint-Menoux, 8 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 2 avril. — *Mairie de Châtillon-sur-Seine.* — Hospice de Châtillon-sur-Seine. Réparations de couverture et travaux divers à exécuter à la ferme de Marigny. Montant, 3.500 fr. Soumissionnaire: M. L. Daubard, 5 p. 100. — Adjud., M. Charles Mongin, à Châtillon, 7 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 4 avril. — *Mairie de Dijon.* — Achèvement du réseau d'égouts. Construction du collecteur sud (1^{er} lot) partie comprise entre la rue Hoche et la traversée de l'Ouche dans la rue des Rotondes. Montant, 270.000 fr. Soumissionnaires: MM. Malapert, 10 p. 100. — Chabrat, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. C. Monin, Perrin, prix du devis. — M. Palisson, 11 p. 100. — Adjud., M. Jules Lécuyer, à Baume-les-Dames (Doubs), 15 p. 100 de rabais.

Drôme. — 23 mars. — *Mairie de Bourg-les-Valence.* — Travaux divers. — 1^{er} lot. Conduites d'eau, chemin de Saint-Marcel, chemin du Gaz et quai de la Verrerie. Montant, 3.327 fr. Adjud., M. Larouzière, à Bourg-les-Valence, 12 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Egouts, rue de la Fraternité et place de la République, et amélioration de la Côte de la place Cornas à la Verrerie. Montant, 2.835 fr. 80. Adjud., M. Larouzière, 14 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Amélioration du boulevard de l'Est. Montant, 4.567 fr. 76. Adjud., M. Larouzière, 16 p. 100 de rabais.

Drôme. — 29 mars. — *Mairie d'Auriples.* — Construction d'une école mixte. Montant, 13.500 fr. Soumissionnaires: MM. Moulin, 3 p. 100. — Bonnet, 33 p. 100 d'augmentation. — M. Boissy, prix du devis. — Adjud., M. Bompard, à Crest, 1 p. 100 de rabais.

Gard. — 29 mars. — *Mairie de Saint-Martial.* — Construction d'une école. Non adjugé.

Hautes-Alpes. — 28 mars. — *Préfecture.* — Tallard. Travaux d'assainissement. Montant, 66.000 fr. Soumissionnaires: MM. A. James, 2 p. 100. — Debernardy, 5 p. 100. — Laffly, 7 p. 100. — L. Chaix, A. Adine, 10 p. 100. — Demejion frères, 11 p. 100. — C. Rossi, 12 p. 100. — A. Freppaz, G. Spaggiari, 17 p. 100. — J. Borrione, 24 p. 100. — M. Aloran, 26 p. 100. — Adjud., M. Joseph Guala, à Pradelles (Drôme), 27 p. 100 de rabais.

Haute-Saône. — 28 mars. — *Sous-préfecture de Gray.* — Construction de chemins vicinaux. 1^{er} lot. Angirey et Choye. Montant, 127.126 fr. 06. Soumissionnaires: MM. Martin, 2 p. 100. — Malapert, 10 p. 100 d'augmentation. — M. Lioret, prix du devis. — Adjud., M. Garnier, à Marilly, 2 p. 100. — 2^e lot. Courtesoult. Montant, 10.677 fr. 84. Adjud., M. Malapert, à Dijon (Côte-d'Or), 2 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 31 mars. — *Préfecture.* — Lac Léman. Reconstruction du débarcadère d'Amphion. Montant, 12.200 fr. Adjud., M. Uséglie, à Thonon, 1 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 31 mars. — *Préfecture.* — Tramway funiculaire entre Thonon et Rives-sous-Thonon. Concession. Mise à prix, 28.000 fr. Aucun soumissionnaire.

Isère. — 15 mars. — *Mairie de Corrençon.* — Réparations à l'église. Montant, 4.100 fr. Soumissionnaires: MM. Th. Rozand, 7 p. 100. — R. Perrin, 5 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Ernest Beaudroingt, à Corrençon, 0,30 p. 100 de rabais.

Isère. — 27 mars. — *Mairie de Chatonnay.* — Chemin vicinal ordinaire n° 7, des Hautes et Basses Combes. Construction de deux ponceaux sur le ruisseau des Delphines et rectification du chemin aux abords, sur 379 m. 03. Montant, 2.858 fr. 75. Soumissionnaire: M. Fanjat, 3 p. 100. — Adjud., M. Poncet, à Bourgoin, 5 p. 100 de rabais.

Isère. — 28 mars. — *Préfecture.* — Tramway de la Tour-du-Pin aux Avenières. Construction de la gare des Avenières. Montant, 15.500 Soumissionnaires: MM. B. Fioretta, 4 p. 100. — Milly-Brionnet, 4 p. 100. — A. Roussel-Bert, 3 p. 100. — Non adjugé.

Isère. — 2 avril. — *Mairie de Saint-Laurent-du-Pont.* — Agrandissement de la mairie. Montant, 11 550 fr. Soumissionnaires: M. Fioretta, 3 p. 100 d'augmentation. — M. Audina, prix du devis. — MM. Pitot, 2 p. 100.

— Samson Louis, 10 p. 100. — Samson Hippolyte, 11 p. 100. — Negro, 0,60 p. 100. — Adjud., M. Milanolo, à Saint-Laurent-du-Pont, 15 p. 100 de rabais.

Isère. — 6 avril. — *Mairie de Grenoble.* — Travaux communaux, non adjugés le 16 mars 1914, à exécuter pendant les six années 1914 à 1919, comprenant: 1^{er} trois lots du service de l'architecture pour l'entretien, les grosses réparations et la construction des bâtiments communaux; 2^e un lot des services de la voirie et des eaux, du gaz et de l'électricité. — 1^{er} lot (architecture). Travaux de terrassement, maçonnerie et plâtrerie. Montant annuel, 11.000 fr. Soumissionnaires: MM. D. Debernardy, 8 p. 100. — C. Debernardy, 9 p. 100. — A. Pannequin, Conin, L. Brun, P. Bonnet, 10 p. 100. — Bessiron et Mouret, Carron, J. Bonnet, 11 p. 100. — M. Martin, Blanc, 12 p. 100. — Adjud., M. Milly-Brionnet, route de Grenoble, 45, à Grenoble, 12,10 p. 100 de rabais, après 2^e tour. — 6^e lot (architecture). Travaux de peinture. Montant annuel, 10.000 fr. Soumissionnaires: MM. Amblard et Mary, 10 p. 100. — Vistale, 11 p. 100. — Desrayaud, 13 p. 100. — Boggini, Ros, Veuve Spozio, 14 p. 100. — Borgars et Brun, Lanat, Policand, Repelin, Villot, Violo et Cie, Kaslin et Cie, 15 p. 100. — Béatrice, 16 p. 100. — Non adjugé, minimum de rabais non atteint. — 7^e lot (architecture). Travaux de vitrerie. Montant annuel, 1.500 fr. Soumissionnaires: M. Fénoglio, 12 p. 100. — Mme Morésoli, 15 p. 100. — Adjud., Mme veuve Debon, square des Postes, à Grenoble, 16 p. 100 de rabais. — 1^{er} lot (Voirie, eau, gaz et électricité). Travaux de voirie: terrassement, chaussées, égouts, pavés, trottoirs; entretien et arrosage des chemins, rues, places et promenades; tranchées pour canalisations de gaz et d'électricité (sans fourniture de tuyaux ni de câbles). Montant annuel, 90.000 fr. Soumissionnaires: MM. Aug. Pennequin, 6 p. 100. — M. Martin et Cie, 9 p. 100. — A. Milly-Brionnet, 10 p. 100. — Ed. Blanc, 12 p. 100. — Carron, 13 p. 100. — C. Debernardy, D. Debernardy, Rossi, 15 p. 100. — Chalut-Natal, Sibut, 16 p. 100. — J. Clet, 16,25 p. 100. — Couvert frères, Milamant et Rateau, 18 p. 100. — Adjud., MM. Fayolle et Pascal, rue Général-Rambaud, 32, à Grenoble, 18,10 p. 100 de rabais après 2^e tour.

Jura. — 28 mars. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux divers. — 1^{er} lot. Lavans-les-Saint-Claude. Installation de bornes-fontaines. Montant, 3.300 fr. Soumissionnaires: MM. A. Arnal, 2 p. 100. — E. Arnaud, A. Picard, 5 p. 100. — Adjud., M. Fernand Dalloz, à Etival, 9 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Chemin de grande communication n° 108, de Saint-Claude à Lyon, territoire de Molinges. Substitution d'un talus de remblai à un mur de soutènement éboulé, entre 4 k. 836 et 4 k. 936, sur 40 mètres et élargissement d'un tournant entre 5 k. 670 et 5 k. 719,5, sur 49 m. 50. Montant, 1.400 fr. Adjud., M. Jules Burdet, à Vaux, 5 p. 100 de rabais.

Loire. — 28 mars. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Construction d'une annexe pour dépôt de livres à la bibliothèque du Palais des Arts. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 9.730 fr. 55. Soumissionnaires: MM. Delongvert, Janicaud et Florand, 10 p. 100. — Husson, J. Laval, 5 p. 100. — Laforge et Lecour, 4 p. 100. — Laurent, 3 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé, minimum de rabais non atteint. — 2^e lot. Ciments. Montant, 9.585 fr. Soumissionnaires: MM. Tixier, Sandillon, 2 p. 100. — Chaumeix et Allègre, Gimel et Grand, Pailleton, Lanot, Désarmeniens, Chenaud, Bellot, 3 p. 100. — Brun, 4 p. 100. — Non adjugé, minimum de rabais étant fixé à 5 p. 100. — 3^e lot. Planchers en ciment armé. Montant, 14.071 fr. 80. Soumissionnaires: MM. Chenaud, 12 p. 100. — Chaumeix, 4 p. 100. — Grand et Gimel, 16 p. 100. — Brun, 18 p. 100. — Ligonnet et Michon, 19 p. 100. — Adjud., M. Bonhomme, à Saint-Etienne, 20 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Charpente en fer et serrurerie. Montant, 9.863 fr. 10. Soumissionnaires: MM. Paillet, Duplais, 3 p. 100. — Cochonnet, 6 p. 100. — Jousseand, Laurengon, 7 p. 100. — Chambon, 8 p. 100. — Mey, 9 p. 100. — Laforest, Bobin et Guillot, Bonhomme, Ménabé-Allier, L. Roussel, 10 p. 100. — Mary, 11 p. 100. Adjud., M. Bayon, au Chambon, 14 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Charpente en bois. Montant, 1.341 fr. 40. Soumissionnaires: MM. Deliernas, Linossier, Paulet, Perbet, 1 p. 100. — Chateau, Chateau, 2 p. 100. — Adjud., M. Plantin, à Saint-Etienne, 3 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Couverture et zinguerie. Montant, 1.845 fr. Soumissionnaires: MM. Depeyre, Société coopérative de zinc guerie, 1 p. 100. — Grégoire, 2 p. 100. — Chartier, 2 p. 100. — Non adjugé, le minimum de rabais étant fixé à 5 p. 100. — 7^e lot. Peintures. Montant, 1.617 fr. 30. Soumissionnaires: MM. Gras, Roche, 1 p. 100. — Besson, 2 p. 100. — Thévenet, 4 p. 100. — Scéti, Société coopérative, 5 p. 100. — Adjud., M. Besson, à la Terrasse, 6 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Menuiserie. Montant, 4.994 fr. 67. Soumissionnaires: MM. Reynaud, Matout et Cie, 1 p. 100. — Saby, 4 p. 100. — Sijobert, 7 p. 100. — Varenne frères, 8 p. 100. — Croze, Gonnet, 10 p. 100. — Argaud, 11 p. 100. — Petit et Chatagnon, Place, 12 p. 100. — Sauze, 13 p. 100. — Adjud., MM. Chauve père et fils, à Saint-Etienne, 15 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Vitrerie. Montant, 2.023 fr. 80. Soumissionnaires: MM. Fournier, 1 p. 100. — Cussac, Moinet, 2 p. 100. — Loubat jeune, 3 p. 100. — Loubat aîné, Constant, 4 p. 100. — Adjud., M. Chassang, rue Denis-Escoffier, à Saint-Etienne, 5 p. 100 de rabais.

Loire. — 5 avril. — *Mairie de Maringes.* — Aménagement de l'école des filles. — 1^{er} lot. Maçonnerie, charpente. Montant, 3.458 fr. 36. Adjud., M. Fayolle, 8,55 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie, quincaillerie. Montant, 1.821 fr. 70. Adjud., M. Bruyat, à Maringes, 12 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 1.472 fr. 89. Adjud., M. Donetti, à Chazelles-sur-Lyon, 12,35 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 1.324 fr. 91. Adjud., M. Gout, à Saint-Symphorien-sur-Coise, 15 p. 100 de rabais.

Savoie. — 18 avril. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Saint-André. Alimentation en eau potable du chef-lieu et du hameau de la ville. Montant, 14.385 fr. Soumissionnaires: MM. J. Pilotaz, A. Scaramiglia, prix du devis. — Adjud., M. Gabriel Rossetti, à Modane-Fourneaux, 1 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Jeudi 14 mai, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Fourniture de bois en grume en 131 lots comprenant : 2.200 mc. de chêne; 150 mc. de frêne blanc; 250 mc. d'orme rouge; 50 mc. de hêtre et 2.500 chênes en brins pour timons. — Les pièces nécessaires, pour être admis à concourir, devraient être fournies au plus tard le 27 avril. Réadjudication des lots non adjugés le 4 juin, à 3 heures. — Renseignements à l'atelier de construction de Lyon, 2, rue Bichat.

Rhône. — Mercredi 20 mai, 15 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Vente par adjudication publique, sur soumissions cachetées, des matériaux à provenir de la démolition des immeubles communaux situés, 11 et 13, rue des Fossés-de-Trion. Mise à prix, 150 fr. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs à la vente des matériaux dont il s'agit, sont déposés à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures à 17 heures.

Ain. — Dimanche 10 mai, 11 h. — *Mairie de Chavannes-sur-Suran.* — Construction d'une école de filles et appropriation de l'école de garçons. Montant, 34.409 fr. 03. Cautionnement, 1.800 fr. — Visa quatre jours avant l'adjudication par l'architecte. — Renseignements à la mairie et au bureau de M. Abel Rochet, architecte à Bourg.

Ain. — Dimanche 17 mai, 2 h. — *Mairie de Chézery.* — Travaux de défense contre les inondations. Montant, 84.273 fr. 51. A valoir, 8.726 fr. 59. Total, 93.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.500 fr., définitif, 3.000 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Pasteur, ingénieur des ponts et chaussées, 27, rue Voltaire, à Bourg. — Renseignements à la mairie et chez l'ingénieur.

Ain. — Mercredi 27 mai, 15 h. — *Mairie de Sathonay-Camp* (Ministère de la Guerre). — Service du génie. Chefferie de Lyon. Travaux à exécuter à forfait pour la construction d'une écurie et de locaux annexes au camp de Sathonay. Dépôt de garantie, 300 fr. Cautionnement définitif, 1/20^e du prix forfaitaire souscrit et arroundi au plus près par somme de 100 fr. — Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire à M. le Chef de bataillon, chef du génie, à Lyon, quai Gailleton, 44, avant le 15 mai 1914, les pièces énumérées aux articles 25 et 26 de l'instruction relative aux marchés du Département de la Guerre (ou les certificats en tenant lieu). — Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans les bureaux du service du génie, à Lyon, quai Gailleton, 44, et au bureau du génie du camp de Sathonay, où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 à 11 heures et de 14 à 17 heures. En cas d'insuccès de l'adjudication annoncée ci-dessus, le chef du génie recevra les offres tendant à la passation d'un marché de gré à gré pendant un délai de huit jours expirant le 4 juin 1914.

Allier. — Dimanche 10 mai, 2 h. — *Mairie de Lapalisse.* — Travaux de diverses natures à exécuter à l'hôpital-hospice. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, etc., des bâtiments en construction. Montant, 24.502 fr. 52. Cautionnement, 1.200 fr. — 4^e lot. Maçonnerie, charpente, couverture, etc. Montant, 36.403 fr. 83. Cautionnement, 1.800 fr. — 5^e lot. Menuiserie, quincaillerie. Montant, 3.334 fr. 67. Cautionnement, 160 fr. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, etc. Montant, 1.787 fr. 39. Cautionnement, 90 fr. — Dépôt des certificats à la mairie cinq jours avant l'adjudication. — Les soumissions devront être déposées la veille de l'adjudication avant 4 heures du soir. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Mardi 5 mai, 2 h. — *Mairie de Cousson.* — Etablissement d'un cimetière. Montant, 5.975 fr. A valoir, 1.025 fr. Total, 7.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Dépôt des soumissions la veille de l'adjudication avant midi. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 17 mai, 2 h. — *Mairie de Maillet.* — Chemin vicinal ordinaire n° 6. Construction entre le chemin vicinal ordinaire n° 12 et 13, de Maillet et la route nationale n° 144, sur 3.015 m. 64. Montant, 24.000 fr. Cautionnement, 800 fr. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Mardi 12 mai, 2 h. — *Sous-préfecture de Largentière.* — 1^{er} lot. Saint-Cirgues-de-Prades. Chemin vicinal ordinaire n° 3. Construction entre la limite de Chazeaux et le chemin d'intérêt commun n° 35, sur 1.442 m. 90. Montant, 20.800 fr. Cautionnement, 590 fr. Frais, 100 fr. — 2^e lot. Jaujac. Chemin vicinal ordinaire n° 7. Construction entre le pont du Chastelas et le ruisseau du Bruget, sur 1.278 m. 60. Montant, 28.828 fr. 64. A valoir, 3.678 fr. 36. Total, 32.507 fr. Cautionnement, 960 fr. Frais, 180 fr. — 3^e lot. Laboule. Chemin vicinal ordinaire n° 7. Construction entre le chemin vicinal ordinaire n° 7 et Valos, sur 1.241 m. 75. Montant, 16.400 fr. Cautionnement, 480 fr. Frais, 90 fr. — 4^e lot. Le Roux. Chemin vicinal ordinaire n° 3. Construction entre le Roux, chef-lieu, et le ruisseau des Sagnes, sur 834 m. 80. Montant, 34.623 fr. 97. A valoir, 2.176 fr. 03. Total, 36.800 fr. Cautionnement, 1.150 fr. Frais, 190 fr. — 5^e lot. Valgorge. Chemin vicinal ordinaire n° 4. Construction entre le village de Chastanet et la limite de la commune de Beaumont, sur 1.484 m. Montant, 19.700 fr. Cautionnement, 590 fr. Frais, 90 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Côte-d'Or. — Samedi 9 mai, 2 h. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Construction d'une école primaire supérieure et d'une école primaire élémentaire, ateliers et dépendances. — 3^e lot. Couverture et zinguerie (non compris plomberie). Montant, 8.927 fr. 35. Cautionnement, 446 fr. 37. Frais, 230 fr. — 4^e lot. Menuiserie et mobilier scolaire. Montant, 18.296 fr. 23. Cautionnement, 914 fr. 61. Frais, 370 fr. — 5^e lot. Gros fers, serrurerie, quincaillerie. Montant, 10.097 fr. 01. Cautionnement, 504 fr. 48. Frais, 260 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Drome. — Jeudi 14 mai, 2 h. — *Mairie de Valence.* — Travaux de démolition de l'ancien collège et musée-bibliothèque et construction des annexes de l'hôtel de ville. — 1^{er} lot. Démolitions, terrassements, maçonnerie. Mon-

tant, 129.951 fr. 20. Cautionnement, 7.000 fr. — 2^e lot. Charpente et menuiserie. Montant, 52.078 fr. 16. Cautionnement, 3.000 fr. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 43.795 fr. 95. Cautionnement, 2.500 fr. — 4^e lot. Plomberie, zinguerie. Montant, 11.344 fr. 30. Cautionnement, 600 fr. — 5^e lot. Gros fers, serrurerie et quincaillerie. Montant, 45.604 fr. 10. Cautionnement, 2.500 fr. — Visa par l'architecte voyer, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie; bureau de l'architecte voyer.

Gard. — Dimanche 17 mai, 3 h. — *Mairie de Connaux.* — Appropriation d'une école en gendarmerie. Montant, 6.496 fr. 50. Cautionnement, 300 fr. — Visa par l'architecte au plus tard le 14 mai, délai de rigueur. — Renseignements à la mairie et chez M. Devaux, architecte à Avignon, Porte-Thiers.

Hautes-Alpes. — Lundi 11 mai. — *Mairie de Briançon.* — Service du génie. Construction d'un abri de combat à l'ouvrage D du Gondran. Montant, 48.000 fr. — Demandes d'admission à M. le chef du génie à Briançon, avant le 29 avril. — Renseignements à la chefferie du génie, à Briançon, caserne B.

Haute-Loire. — Dimanche 17 mai, 2 h. — *Mairie de Lapte.* — Appropriation en groupe scolaire du bâtiment actuel. Montant, 17.878 fr. 41. A valoir, 2.121 fr. 59. Total, 20.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — Renseignements à la mairie et chez M. Roussel, architecte à Yssingeaux.

Haute-Saône. — Jeudi 7 mai, 2 heures. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Demangeville. Construction d'un groupe scolaire. Montant, 72.093 fr. 05. Cautionnement, 3.600 fr. — 2^e lot. Montcourt. Construction d'un nouveau cimetière. Montant, 3.711 fr. 19. Cautionnement, 120 fr. — 3^e lot. Villeguindry. Construction de pavage. Montant, 667 fr. 26. Cautionnement, 22 fr. — 4^e lot. Bucey-les-Traves. Etablissement d'une pompe. Montant, 771 fr. 50. Cautionnement, 38 fr. — 5^e lot. Lavigney. Réfection de toiture. Montant, 2.649 fr. Cautionnement, 135 fr. — 6^e lot. Rosières-sur-Mance. Réfection d'une conduite d'eau. Montant, 4.651 fr. Cautionnement, 232 fr. — 7^e lot. Semmadon. Réfection de toiture. Montant, 1.617 fr. 75. Cautionnement, 80 fr. — 8^e lot. Villers-Pater. Réfection de la toiture. Montant, 1.181 fr. 50. Cautionnement, 60 fr. — Montigny-les-Cherlieu. 9^e lot a. Construction. Montant, 1.386 fr. 56. Cautionnement, 50 fr. — 9^e lot B. Construction de canaux égouts. Montant, 24.009 fr. 10. Cautionnement, 1.200 fr. Auteurs des projets : 1^{er} lot, M. Humbaire, à Vesoul, 2^e lot, M. Collot, à Vesoul; 3^e lot, M. Henriot, à Vesoul; 4^e à 8^e et 9^e lots, M. Humbert, à Nancy. — Renseignements à la préfecture (1^{re} division).

Haute-Savoie. — Jeudi 14 mai, 10 h. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Construction de l'établissement national de bienfaisance Dufrèsne-Semmeiller, à Bonnatrait. — 1^{er} lot. Terrassements, égout, canalisations, maçonnerie, béton armé, plâtrerie, peinture, amenée d'eau, rontes. Montant, 845.184 fr. 45. A valoir, 84.518 fr. 44. Total, 929.702 fr. 89. Cautionnement, 46.000 fr. — 2^e lot. Charpente et couverture, menuiserie et quincaillerie. Montant, 351.021 fr. 02. A valoir, 35.102 fr. 10. Total, 386.123 fr. 13. Cautionnement, 19.000 fr. — 3^e lot. Gros fers, serrurerie, ferronnerie et clôtures. Montant, 107.691 fr. 99. A valoir, 10.769 fr. 19. Total, 118.461 fr. 18. Cautionnement, 5.000 fr. — 4^e lot. Plomberie et zinguerie, vitrerie, canalisation d'eau. Montant, 101.242 fr. 81. A valoir, 10.124 fr. 28. Total, 111.367 fr. 09. Cautionnement, 5.000 fr. Travaux réservés à traiter au concours : appareils, revêtements faïence ou autres, parquets sans joints, chauffage, électricité, mobilier, fosse septique, élévateurs, cuisines, fumisterie, marbrerie, buanderie, boulangerie, jardins, divers. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Beylard, architecte, 3 bis, rue Rosa-Bonheur, à Paris, ou par M. Raillon, architecte départemental, à Annecy. — Les soumissions seront déposées ou envoyées par la poste, à la sous-préfecture de Bonneville au plus tard le 12 mai à midi. — Renseignements à la sous-préfecture chez les architectes ou au ministère de l'Intérieur, salle n° 100, rue Cambacérés.

Loire. — Jeudi 7 mai, 2 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Manufacture de Saint-Etienne. Fourniture de bois de diverses essences. — 1^{er} lot. 39 mc. de chevrons, sapin, planches en sapin, plateaux en pin et sapin. — 2^e lot. 3.000 mq. de planches en sapin de 18 millim. — 3^e et 4^e lots. Chacun 1.500 mq. de planches en sapin de 28 millim. — 5^e lot. 12 mc. 500 de planches en chêne, plateaux en chêne, hêtre et verne. — 6^e lot. 22 mc. de planches en plateaux et orme. — 7^e lot. 22 mc. de plateaux et orme. — 8^e lot. 32 mc. planches et plateaux peuplier ordinaire et grisard. — 9^e lot. 1.800 mq. peuplier carolin. — 10^e à 12^e lots. Chacun 2.100 mq. de planches peuplier grisard. — 13^e lot, 920 lames jeune frêne. — 14^e et 15^e lots. Chacun 13 mc. noyer étuvé en plateaux de 62 millim. Réadjudication éventuelle le 22 mai. — Renseignements à la manufacture de Saint-Etienne.

Loire. — Mardi 12 mai, 10 h. — *Sous-préfecture de Roanne.* — Souterron. Chemin de grande communication n° 26, de l'Hôpital-sur-Rochefort à Amplepuis. Construction sur 1.725 m. 70. Montant, 16.416 fr. 53. A valoir, 1.283 fr. 47. Total, 17.700 fr. Cautionnement, 600 fr. — Visa, par M. l'agent voyer d'arrondissement de Roanne, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Samedi 9 mai, 2 h. — *Mairie de Chalon.* — Aménagement d'un square à l'intersection des rues Général Duhesme et Garibaldi. Montant, 20.880 fr. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Samedi 9 mai, 2 h. — *Mairie de Chalon-sur-Saône.* — Réparations à la toiture de l'église Saint-Cosme. Montant, 2.300 fr. Cautionnement, 100 fr. Auteur du projet, M. Latour, architecte voyer de la ville. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'architecte voyer. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 17 mai, 1 h. — *Mairie de Blanot.* — Etablissement d'un cimetière communal. Montant, 7.200 fr. Cautionnement, 200 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Fichot, conducteur des ponts et chaussées, à Cluny. — Renseignements à la mairie.

Savoie. — Jeudi 7 mai, 10 h. — *Mairie de Chambéry.* — Construction d'égoûts. — 1^{er} lot. Quartier du Bas-Nezin. Montant, 6.369 fr. 36. A valoir, 930 fr. 64. Total, 7.300 fr. Cautionnement, 300 fr. — 2^e lot. Quai de la Rive. Montant, 5.866 fr. A valoir, 734 fr. Total, 6.600 fr. Cautionnement, 300 fr. — 3^e lot. Quai Charles-Ravet. Montant, 5.071 fr. 40. A valoir, 728 fr. 60. Total, 5.800 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la mairie.

Savoie. — Lundi 18 mai, 10 h. — *Sous-préfecture de Moûtiers.* — Villaroger. Chemin vicinal du Pré Devant au Planay. Construction sur 1.422 m. 35. Montant, 27.509 fr. 15. A valoir, 3.490 fr. 85. Total, 31.000 fr. Cautionnement, 920 fr. Frais, 150 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. l'ingénieur voyer d'arrondissement. — Les soumissions devront être déposées ou parvenir le 16 mai, avant 5 heures du soir. — Renseignements dans les bureaux de M. l'ingénieur voyer.

Savoie. — Vendredi 15 mai, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Chemins vicinaux ordinaires. — 1^{er} lot. Bramans. N° 2, de Bramans au Planay. Construction entre la Chapelle de N.-D. de la Délivrance et les Prés du Vernay, sur 604 m. 19. Montant, 19.000 fr. Cautionnement, 560 fr. — 2^e lot. Montaimont. N° 2, du chemin d'intérêt commun n° 99, aux confins de Saint-Avre; Saint-Avre : n° 1, du Rivet aux confins de Montaimont; construction entre ledit « sur le Vernay » et les confins de Saint-Avre avec prolongement dans la commune de Saint-Avre jusqu'au « Chanet d'en haut », sur 1.653 mètres. Montant, 32.618 fr. 07. A valoir, 3.381 fr. 93. Total, 36.000 fr. Cautionnement, 1.120 fr. — 3^e lot. Saint-André. N° 2, dit « Sous Lion ». Construction entre le chemin de grande communication n° 21 et le chef-lieu de Saint-André, sur 186 mètres. Montant, 11.900 fr. Cautionnement, 350 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Mercredi 20 mai, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Chemins vicinaux ordinaires. 1^{er} lot. Hauteluce. N° 1, de Hauteluce à Colombe. Construction d'un pont en béton armé de 4 mètres d'ouverture sur le ruisseau d'Annuit et réparation du chemin aux abords, sur 61 mètres. Mont., 4.000 fr. Cautionnement, 115 fr. — 2^e lot. Queige. N° 2, d'Outrecheuaie. Construction entre le chef-lieu et la maison Duperrier, sur 1.478 m. 76. Montant, 47.451 fr. 93. A valoir, 4.048 fr. 07. Total, 51.500 fr. Cautionnement, 1.600 fr. — 3^e lot. Villard-sur-Doron. N° 1, du chef-lieu à la route départementale n° 9. Construction de la traverse du chef-lieu, entre le chemin vicinal ordinaire n° 3 et la Sacristie, sur 163 m. 82. Montant, 2.500 fr. Cautionnement, 70 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Vaucluse. — Vendredi 8 mai, 2 h. 1/2. — *Marie d'Avignon.* — Chemin vicinal ordinaire n° 2 bis, de l'Isle de la Barthelasse. Amélioration. Montant, 4.870 fr. Cautionnement, 140 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. l'agent voyer cantonal. — Renseignements à la mairie.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 67411

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Excursion dans les Alpes par Saint-Rémy, Les Baux, Montmajour.

Le service de correspondance P.-L.-M. par cars automobiles, permettant de faire cette merveilleuse excursion dans les meilleures conditions de confort et de rapidité, fonctionnera, cette année, du 15 mars au 1^{er} juin, entre Avignon et Arles.

En voici l'horaire :
Avignon, départ 7 h. 30 ; Arles, arrivée 12 heures.
Arles, départ 14 heures ; Avignon, arrivée 18 h. 30.
Prix dans chaque sens : 15 francs par personne.
Circuit :
Avignon-Arles, par car automobile ; Arles-Avignon, en chemin de fer, ou vice versa.
Prix : 1^{re} classe, 19 francs ; 2^e classe, 17 fr. 75.

SPECTACLES

OLYMPIA MUSIC-HALL La réouverture de l'Olympia, qui est bien le plus beau Music-Hall estival de France, aura lieu vendredi prochain, 8 mai ; on sera émerveillé par les luxueuses transformations encore faites pour le confort et le bien-être du public. Au programme le célèbre chanteur Marcelly ; les quatre Spisels, étonnants comédiens acrobates ; les sœurs Terris, danseuses au miroir ; Mlle Myrienne, exquise diseuse, etc.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôle). — Tous les jours, matinée enfantine de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. Deux grandes séances, à 3 h. 1/2 et 5 heures. Tous les vendredis, changement de programme. Films en couleurs. Pathé-Journal. Entrée permanente. Soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures. Orchestre.

ROYAL-CINÉMA Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2 et soirée à 8 h. 1/2. Films d'art et d'actualité, rendez-vous des familles et de la société élégante.

SCALA-THÉÂTRE Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2. Spectacle de famille le plus intéressant. Vues choisies, actualités mondiales, phonoscènes, films parlants, etc. Orchestre de vingt-cinq musiciens, sous la direction du maestro Ch. Dubourg.

CINÉMA-TERREAUX (8, place des Terreaux, unique salle éclairée pendant les projections). Le succès du coquet établissement s'affirme de jour en jour davantage, mais aussi on y trouve en même temps que le confort le plus agréable, un spectacle de choix, instructif, amusant au possible et qui, ne choquant en rien les sentiments de chacun, peut être vu par toutes les familles. Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2.

CHAUFFAGE CENTRAL — TOUS — SYSTÈMES

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES, STÉRILISATION HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

CHARLES BRAUNSTEIN

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR

61, rue de la République, 11, place Raspail, LYON

Téléphone 28.32

Victor DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boîte rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

Fournisseurs de la Construction

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 56 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres, Chaux, Ciments, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires.

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^o 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries, Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGE MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

11, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT
TUYAUX GRÈS ET POTERIE
TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON - 63, Rue de la Vilette - LYON

Les Célèbres
REVÊTEMENTS
JOSZ
CRÉÉS EN 1885



Métal-émail malléable

pour murs et plafonds

DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE

LAVABLE, DURABLE

INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes,
cuisines, W.-C., vestibules,
salles machines, cabines na-
vires et hôpitaux, etc.

MARQUE DÉPOSÉE

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS

Economie sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.

FURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assis-
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,
Génie Militaire, Ministères, Hospices Civils et
Militaires, C^{ie} Transatlantiques, Banques, etc.

100.000 Installations en France

HORS CONCOURS
5 GRANDS PRIX
28 MÉDAILLES OR

26 Années de Références

Envoi de Catalogues franco sur demande

16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17

(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)

L'Agence Fournier

est chargée par ses clients
de rechercher :

Un commerce de gros ou demi-
gros rapportant de 20.000 à 25.000
francs par an, pour personne, 28 ans,
disposant de 100.000 fr. et garanties.

Un portefeuille d'assurances ou
part pour une personne disposant de
50.000 francs.

Un commerce de quincaillerie,
serrurerie, électricité ou garage,
pour personne de la partie disposant
de 60.000 francs.

Une industrie prospère pour com-
merçant rompu aux affaires dispo-
sant de 50.000 à 70.000 francs.

Une situation de bureau pour
jeune homme instruit disposant de
20.000 francs.

TOUTES CES DEMANDES étant sérieuses,
les propositions seront étudiées de près

S'adresser à nos Bureaux :

AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS ET DESSINS

Concessionnaires du Procédé DOREL de PARIS

◊ Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman), d'après calques à l'encre de Chine ◊

Eug. ACHARD & C^{ie}

LYON, 3, rue Fénélon, 3. - Téléphone 87-72

MARSEILLE, 66, rue Sainte, 66. - Téléphone 51-10

SAINT-ÉTIENNE, 5, rue Francis-Garnier. - Téléphone 7-81

FABRIQUE A SAINT-ÉTIENNE DE PAPIERS AU FERRO-PRUSSIANE. FOURNITURE DE PAPIERS A DESSIN ET DE PAPIERS CALQUE ◊